

*Creating our futures*

**ECTP-CEU**

European Council of Spatial Planners  
Conseil européen des urbanistes

EUROPEAN UNION



**Committee of the Regions**

---

# 11<sup>ÈME</sup> GRAND PRIX DE L'URBANISME EUROPÉEN 2015-2016

APPEL À CANDIDATURES  
&  
BROCHURE D'INFORMATION

---



## Composition du Jury :

Président du Jury:

**Petter Wiberg**, ECTP-CEU – Norvège

### Membres:

**Hella Dunger-Löper**, Plenipotentiary of the Land of Berlin for Federal and European Affairs, Representative of the Committee of the Regions and the Commission for Territorial Cohesion Territorial Cohesion Policy, Germany

**Isabelle Maës**, Policy Officer European Commission DG Mobility and Transport (MOVE), Europe

**Pirouz Nourian**, Lecturer & Researcher of Urban Design Informatics at TU Delft, Faculty of Architecture and the Built Environment, Pays Bas

**Isabel Girault**, Directrice Générale de l'Office de l'urbanisme de la République et du Canton de Genève, Suisse

**Hugh Ellis**, Spatial Planner from TCPA, Royaume Uni

**Dominique Lancrenon**, Secrétaire Générale ECTP-CEU, France

## Critères et procédure de sélection

### 3 catégories de projets seront considérées :

1. Urbanisme stratégique
2. Mobilité Intelligente dans les villes et territoires
3. L'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire

L'ECTP-CEU recommande de soumettre dans un premier temps votre candidature à votre association d'urbanistes nationale afin de le faire avaliser.

Date butoir pour la remise des projets : **31 Mars 2016**

Les candidatures sont à envoyer à l'ECTP-CEU en format électronique :  
secretariat@ectp-ceu.eu

La Cérémonie de Remise des Prix a lieu au Comité des Régions le 4 Juillet 2016.

**Pour chaque catégorie :**

1. Urbanisme stratégique
2. Mobilité Intelligente dans les villes et territoires
3. L'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire

<b>1- Urbanisme stratégique</b>	<b>2- Mobilité Intelligente dans les villes et territoires</b>	<b>3- L'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire</b>
<b><i>CONTENU</i></b>		
<p>Qualité et innovation dans le processus de planification entre les réalisations et les objectifs.</p> <p>Comment les obstacles ont été surmontés au cours du processus.</p> <p>Adaptation des politiques de planification et de développement de la participation des citoyens conduisant à une meilleure efficacité dans le processus de planification.</p> <p>Démontrer l'efficacité de la planification stratégique renforçant le développement économique et la qualité de vie de toute la communauté.</p>	<p>Démontrer le rôle de l'urbanisme dans l'amélioration de l'accessibilité dans les villes et territoires.</p> <p>Amélioration des espaces piétonniers, des pistes cyclables et des transports en commun.</p> <p>Améliorer l'efficacité énergétique et le partage des espaces publics.</p> <p>Amélioration de réelles innovations ou de nouvelles idées avec de réelles alternatives pour sortir de la gestion du trafic conventionnelle</p>	<p>Démontrer le rôle de l'aménagement du territoire soutenant pro activement l'adoption / le déploiement de solutions d'énergie renouvelable / durable à travers l'intégration de la gestion des changements climatiques.</p> <p>Qualité de l'intégration entre les enjeux de la gestion de la transition énergétique et de l'urbanisme.</p>
<p>Application des principes du développement durable; le développement et la réalisation de solutions durables; l'amélioration de l'environnement et de tout bénéfice économique et social identifiable résultant de la réalisation en termes de bien-être humain ou d'une plus grande efficacité.</p>		
<p>L'originalité et l'innovation de la réalisation ou de l'approche; nouvelles méthodes, innovation dans le système de financement ; la participation des citoyens dans l'intégration des politiques d'urbanisme et propositions de solutions durables (méthodes).</p>		

## ***COMPÉTENCES***

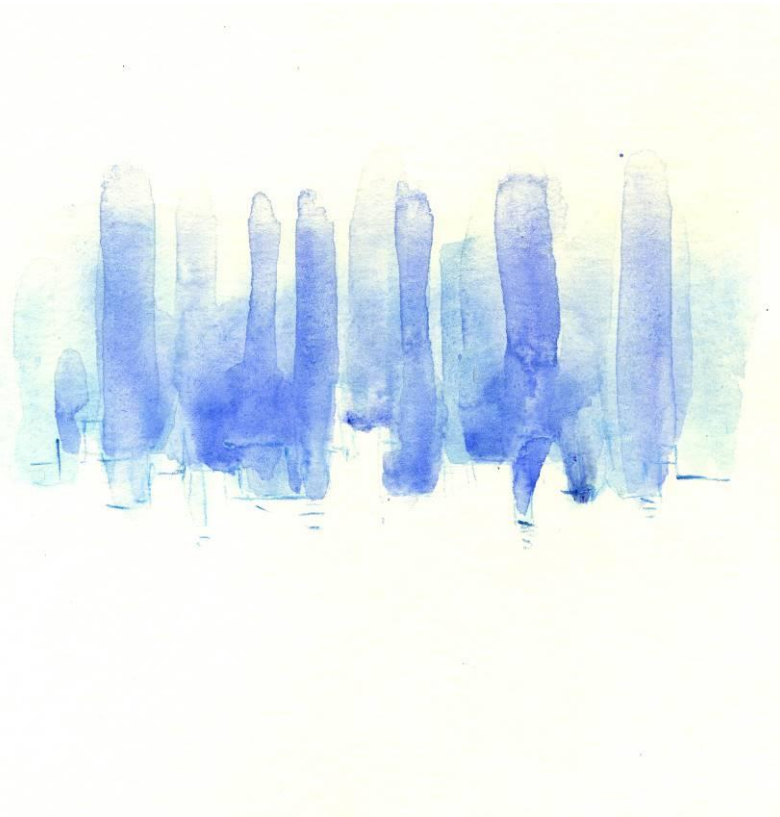
La qualité du travail professionnel impliqué dans la conception, la communication, la coopération, le développement des concepts d'urbanisme ou dans l'application des techniques d'urbanisme directement liés à la création de l'efficacité durable.

## ***OUTILS de REFERENCE***

La mesure dans laquelle le système peut servir de référence et transférables à d'autres projets ailleurs (dans le même pays ou à travers l'Europe), ou comme bases pour le développement de nouveaux systèmes de références.

L'implication effective des urbanistes à intégrer de jeunes urbanistes dans le projet et la démonstration de la valeur ajoutée apportée au projet de ce fait.

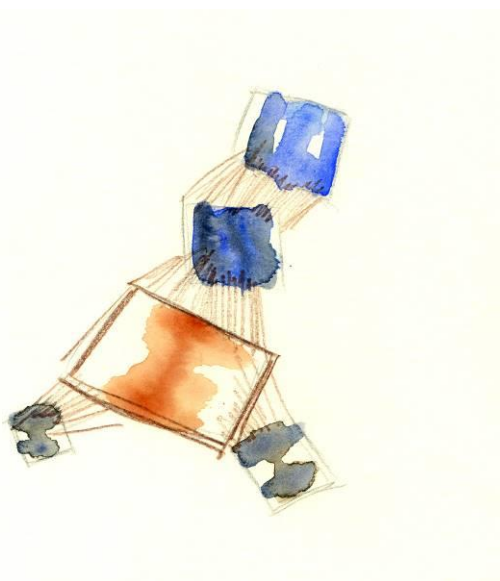
L'engagement effectif des urbanistes avec les groupes sociaux, les politiciens et les acteurs locaux conduisant à une meilleure prise de conscience et le soutien au développement durable.



## Conditions des Dossiers de candidature :

### Chaque candidature doit inclure :

1. Une description écrite détaillée de la candidature en anglais et en français. La description ne doit pas dépasser quatre pages A4 (par langue) comprenant le titre, tableaux et références.
2. Des versions électroniques de deux panneaux en couleurs A1, en fournissant une explication claire, lieu détaillé et illustrations détaillées en anglais. Des fichiers haute-résolution sont nécessaires.
3. Tout le matériel (les versions électroniques des panneaux A1, la description écrite et les informations) doit être placé dans un fichier zip téléchargeable et l'adresse Web (URL) fournie lors de la soumission.  
Un envoi du type 'wetransfert' est également accepté.
4. Le Formulaire de candidature, contenant :
  - a. Toutes les informations du projet
  - b. Le nom de(s) urbaniste(s) professionnel(s) ou de l'équipe impliqué(s) dans le projet, le nom des autorités qui ont financé le projet, le nom du responsable (ex. directeur général, maire ou président régional) et le directeur général de l'urbanisme
  - c. Un CV d'expert synthétique
  - d. Une description synthétique du projet
  - e. La démonstration de la contribution de jeunes urbanistes (moins de 38 ans) si c'était le cas dans l'équipe.
5. Le justificatif de paiement des frais d'inscription.



## **Dates limites :**

Toutes les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **31 Mars 2016**.

Le Grand Prix est ouvert à tous les urbanistes et municipalités des 47 pays du Conseil de l'Europe.

## **Frais d'inscription :**

Les frais d'inscription au Grand Prix de l'Urbanisme Européen 2015-2016 varie selon si elle est envoyée directement ou si elle est approuvée par un membre de l'ECTP-CEU (association urbaniste nationale).

Envoyée directement : 500,00 €  
Si approuvée par un membre de l'ECTP-CEU: 250,00 €

L'approbation par le membre ECTP-CEU (association urbaniste nationale) peut être stipulé sur le formulaire d'inscription ou confirmé par échange de courriels.

Le paiement doit être effectué par virement bancaire à:

Nom de la banque:	ING Banque
Numéro de compte (IBAN):	BE56 3100 0708 1288
Nom du compte:	Conseil Européen des Urbanistes
Code BIC:	BBRUBEBB



## Le Grand prix

L'ECTP-CEU présentera des Certificats d'attribution aux lauréats. Le Jury attribuera des prix aux dossiers répondant brillamment aux critères de jugement. Les Prix seront attribués à la fois aux autorités responsables et au(x) urbaniste(s) professionnel(s) impliqué(s) dans le projet.

La Cérémonie officielle de remise des Prix se déroulera à la fin du printemps 2016 au Comité des Régions à Bruxelles. L'ECTP-CEU et le Comité des Régions assureront une large couverture médiatique de cet événement et de ses lauréats.

Chaque lauréat bénéficiera d'une publication du projet dans la lettre d'information du Comité des Régions.

La propriété des résultats appartient exclusivement à l'ECTP-CEU et la diffusion des résultats sera exclusivement gérée par le Comité Exécutif de l'ECTP-CEU.

## Information complémentaire

Pour plus d'information sur les précédentes éditions et pour recevoir le formulaire d'inscription, merci de contacter les Associations ou Instituts nationaux membres de l'ECTP-CEU.

Voir infos à l'adresse suivante : [www.ectp-ceu.eu](http://www.ectp-ceu.eu)  
e-mail ECTP-CEU : [secretariat@ectp-ceu.eu](mailto:secretariat@ectp-ceu.eu)

## Statuts

Approuvé par Arrêté Royal (belge) le 8 mars 88 Modifié par l'Assemblée Générale du 24 octobre 2008

TITRE I : DÉNOMINATION, SIÈGE, OBJET, DURÉE

ARTICLE 1 : Suite et conformément à loi du 2 mai 2002, l'association internationale à but scientifique « Conseil Européen des Urbanistes - European Council of Town Planners » dont les statuts ont été approuvés par AR le 8 Mars 1988 est transformée en une association internationale sans but lucratif dont la dénomination est : ECTP - CEU

EUROPEAN COUNCIL OF SPATIAL PLANNERS CONSEIL EUROPÉEN DES URBANISTES (aisbl)

ARTICLE 3 : L'association, qui est dénuée de tout esprit de lucre, a pour objet la collecte, l'étude et la transmission des données relatives à l'exercice de la profession d'urbaniste dans les Pays Membres du Conseil de l'Europe et, à travers leurs Instituts et leurs Associations, la défense des droits des urbanistes et la recherche d'une définition de leurs obligations.

*Creating our futures*

---

# ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners  
Conseil européen des urbanistes